

## 5.1 Évolutions conjoncturelles du coût du travail et des salaires

L'indice du **coût du travail** permet d'apprécier les variations, en euros courants, des dépenses encourues par les employeurs pour une heure de travail. Il porte sur le secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages. De 2012 à 2019, le coût horaire du travail a fluctué avec une progression comprise entre + 0,5 % et + 2,6 % en moyenne par an. En 2020, il a nettement accéléré (+ 3,9 %), avant de presque stagner en 2021 (+ 0,2 %). Les évolutions récentes recouvrent une forte variabilité infra-annuelle qui dépend de l'intensité du recours au dispositif de chômage partiel ► **figure 1**.

Ce dispositif conduit en effet à substituer des indemnisations, majoritairement prises en charge par les administrations publiques et non considérées comme du salaire, à une partie des salaires. Son application s'est traduite par une réduction des salaires versés, ainsi que du nombre d'heures rémunérées. En 2020, particulièrement lors des confinements du printemps et de l'automne, les heures rémunérées se sont toutefois davantage contractées que les salaires, renchérissant le salaire horaire et donc le coût horaire du travail. Cette situation résulte principalement d'un effet de composition : les salariés les plus concernés par le chômage partiel, donc par une baisse de leurs heures rémunérées, sont souvent des ouvriers et des employés, dont les salaires horaires sont les plus faibles. Par contre-coup, en 2021, la baisse du recours au chômage partiel a limité la hausse du coût horaire du travail.

Diverses mesures ont allégé le coût du travail pendant la crise sanitaire. Les plans de soutien sectoriels, assurant des exonérations et une aide au paiement des cotisations sociales pour certaines activités affectées par la crise, ont contribué pour - 0,5 point à l'évolution du coût du travail en 2020, mais, du fait d'un recours

moindre, pour + 0,2 point en 2021. La montée en puissance en 2021 du plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020 et prévoyant le versement de primes aux employeurs embauchant de jeunes salariés, a en outre limité l'évolution annuelle du coût du travail en 2020 (pour - 0,1 point) puis en 2021 (pour - 0,3 point).

Les salaires bruts versés par les employeurs représentent en moyenne 70 % du coût du travail. Entre 2012 et 2019, le **salaire moyen par tête (SMPT)** dans le SMNA, mesuré en euros courants, a augmenté, autour de + 2 % en moyenne par an ► **figure 2**. En 2020, il a chuté de 4,4 %, ce qui reflète le recours au chômage partiel qui, pendant la crise sanitaire, s'est en grande partie substitué aux salaires et a permis de préserver de nombreux emplois. En 2021, le SMPT a rebondi : + 6,3 % en moyenne annuelle, si bien qu'à la fin de l'année, le SMPT nominal dépasse sa trajectoire d'avant-crise sanitaire ► **figure 3** : outre l'effet d'un moindre recours au chômage partiel, il a été porté par la revalorisation automatique du Smic de 2,2 % en octobre et par l'accroissement des versements de **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)**. Le rebond est cependant limité en termes réels (*i.e.* une fois ôtée la hausse des prix), compte tenu d'un net regain d'inflation depuis l'automne 2021.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal a progressé de 2,2 % en 2021, après + 2,6 % en 2020. Il a notamment bénéficié des versements de primes exceptionnelles aux agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des revalorisations dans la fonction publique hospitalière prévues par les accords du Ségur de la santé. En termes réels, les salaires ont cependant légèrement diminué dans les APU en 2021. ●

### ► Définitions

**Coût du travail, salaire moyen par tête (SMPT), prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), productivité apparente du travail, salaire mensuel de base (SMB) :** voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- Coll. « Note de conjoncture » sur *insee.fr*.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire », *Informations Rapides*, Insee.

## ► 1. Évolution du coût horaire du travail selon le secteur d'activité, en euros courants



**Note :** SMNA : secteur marchand non agricole.

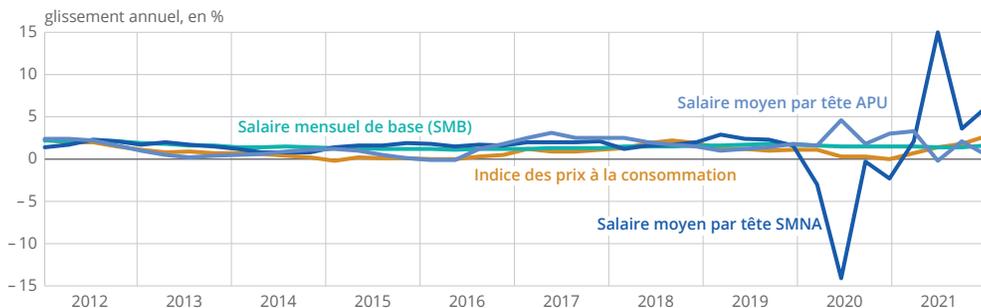
**Lecture :** au quatrième trimestre 2021, le glissement annuel de l'ICT dans les secteurs marchands non agricoles est de 0,0 %.

Le glissement annuel d'une variable à un trimestre T donné correspond au taux d'évolution (en %) obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au même trimestre de l'année précédente (T - 4).

**Champ :** France hors Mayotte, secteur marchand non agricole (SMNA) hors services aux ménages.

**Source :** Insee, indice du coût du travail (ICT).

## ► 2. Évolution des salaires nominaux et des prix à la consommation



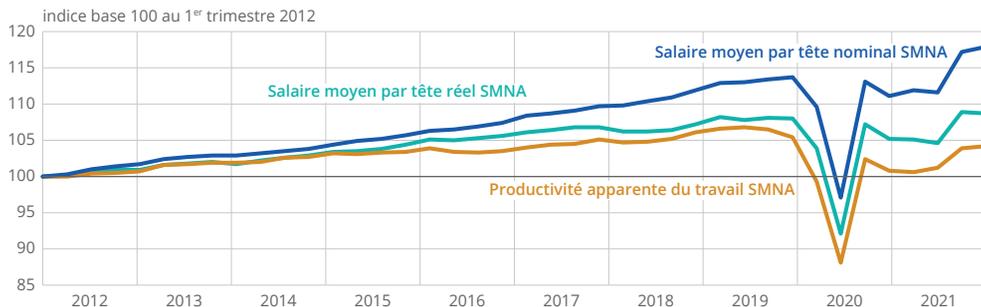
**Notes :** SMNA : secteur marchand non agricole ; APU : administrations publiques. La série de SMB pour les premier et deuxième trimestres 2020 a été extrapolée à partir du glissement semestriel du premier semestre 2020.

**Lecture :** au quatrième trimestre 2021, le salaire moyen par tête dans les branches marchandes non agricoles a augmenté de 6,1 % en glissement annuel.

**Champs :** France hors Mayotte, pour l'indice des prix à la consommation ; France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé, pour le salaire mensuel de base ; France, pour le salaire moyen par tête.

**Sources :** Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.

## ► 3. Salaires nominaux et réels, productivité apparente du travail



**Notes :** SMNA : secteur marchand non agricole. Pour obtenir le salaire moyen par tête (SMPT) en termes réels, sa valeur nominale est déflatée par l'indice des prix de la consommation des ménages (comptes nationaux).

**Lecture :** au quatrième trimestre 2021, l'indice du SMPT réel en base 100 au premier trimestre 2012 était de 108,7 dans les branches marchandes non agricoles, légèrement au-dessus du niveau du quatrième trimestre 2019 (108,0).

**Champ :** France.

**Source :** Insee, comptes nationaux.